

Edito

Le scandale de l'hydraulique

Dans l'indifférence générale, le Gouvernement s'apprête à céder au privé la gestion de ses barrages hydrauliques, en ouvrant les concessions à la concurrence. Il s'appuie pour cela sur des injonctions répétées de la Commission Européenne, dont l'une en janvier dernier, qui avait relancé le processus, et la dernière mercredi 21 novembre 2018, par la voie du directeur général adjoint à la direction générale de la Concurrence de la Commission européenne, estimant que « le statu quo n'est pas tenable ».

Pourtant, aucun autre pays ne suit cette voie, tant son absurdité et son incompatibilité avec l'intérêt général paraissent évidentes :

Les réserves en eau de surface que constituent ces barrages ont déjà une valeur capitale aujourd'hui, pour l'équilibre du système électrique mais également pour un ensemble d'autres usages – agriculture, pêche, tourisme, etc. Et cette valeur va encore augmenter, pour le système électrique avec l'intégration d'énergies intermittentes, et pour l'ensemble des usages avec le réchauffement climatique, alors que l'eau manque déjà dans certaines régions. Au cours des 30 dernières années, la température a déjà augmenté d'un degré, provoquant une plus grande évaporation de l'eau de surface, qui a diminué de 300m³ par an et par personne, soit 6 fois plus que la consommation domestique. Et les prévisions montrent l'arrivée d'un climat du type de l'Espagne dans les prochaines décennies sur la partie Sud de la France, où se trouve l'essentiel des ressources en eau. Or l'Espagne connaît déjà une situation de tension extrême sur l'eau, alors qu'elle dispose de plus de 5 fois plus de réservoirs d'eau que la France.

Comment, alors que les usages sont appelés à augmenter et l'eau disponible à baisser drastiquement, envisager de céder la gestion de cette ressource stratégique à des intérêts privés ?

Par ailleurs, l'ouverture des marchés remettrait en cause une expertise très pointue, reconnue mondialement, d'équipes d'EDF sur tous les aspects de l'hydraulique dont la sûreté des barrages mais aussi les questions de leur impact environnemental.

Longtemps silencieuse sur les justifications d'une telle décision, la Commission Européenne fait valoir aujourd'hui que l'ouverture à la concurrence rapportera des redevances aux collectivités locales et un moyen de financer des investissements. Or la R&D peut apporter la preuve que le fait de confier la gestion des barrages hydrauliques à des acteurs multiples va augmenter les coûts du système, en désoptimisant la gestion du parc, mais aussi en introduisant des jeux d'acteurs, en ajoutant des coûts de contractualisation, des coûts du capital (un opérateur

privé réclame un retour sur investissement bien supérieur à un opérateur public). Comment alors imaginer que tous ces surcoûts vont conduire à des recettes supplémentaires pour les collectivités et à plus d'investissement ? Sur ce dernier point, même les plus grands défenseurs du marché reconnaissent que ce dernier est inapte à donner les bons signaux d'investissement, car il conduit à une gestion de trop court terme.

SUD-Energie a développé un argumentaire détaillé, en s'appuyant sur la parole de nombreux experts d'EDF (dont des experts R&D). Le rapport qui en est issu a été largement présenté et continue de l'être, à des parlementaires, sénateurs, élus locaux, dirigeants d'entreprises du secteur (tous les documents se trouvent sur notre site www.sudenergie.org). Nous recevons à chaque fois un très bon accueil quel que soit le bord politique, ce qui démontre le besoin de faire comprendre les enjeux d'une potentielle ouverture à la concurrence.

Au-delà de l'hydraulique, la question de l'organisation du secteur énergétique, absente de la PPE, doit être posée. Au lieu d'envisager un éclatement de l'entreprise, une privatisation des barrages et un approfondissement du marché, il est urgent de tirer un bilan de cette libéralisation et d'aller vers un service 100% public de l'énergie. ■

Un Plan d'Epargne Entreprise... pour quoi faire ?

Voilà des années déjà que les salariés d'EDF se voient notifier leur intéressement avec la possibilité de le placer sur un Plan d'Epargne Entreprise. Initialement, l'"abondement" d'EDF permettait aux salariés de doubler la mise, ce qui représentait une somme assez conséquente.

Soyons clairs, à SUD Energie nous n'avons jamais été friands des rémunérations "exceptionnelles" et variables. Qu'elles soient censées représenter la marque d'une performance individuelle, qui est toujours conditionnée par une performance collective, ou valider une performance d'entreprise, qui se résume à un bénéfice financier bien éloigné du Service Public que nous défendons (les plus anciens se souviennent encore du principe de minimisation des coûts avec contrainte d'équilibre budgétaire... autrement dit le principe de ne pas faire de bénéfices en tant que Service Public !).

Cela étant, la stabilité de cette rémunération complémentaire l'a rendue populaire, ce qui a repoussé pour beaucoup l'heure de se réinterroger sur ses modalités et ses finalités. Au-delà de la question de la prime à la performance en soi, qu'est-ce qui légitime que cette rétribution soit placée sur un Plan d'Epargne à caractère essentiellement spéculatif chez Natixis ?

Bien sûr le salarié n'est pas obligé de placer son argent... mais il reçoit une gratification supplémentaire conséquente s'il le fait. Plutôt que d'y voir un cadeau généreux de l'entreprise, il faut plutôt considérer que l'entreprise vous retient une partie de votre prime (qu'elle a déjà prévu de verser) si vous choisissez de ne pas investir chez Natixis ! Quelle est la logique de performance, qu'elle soit individuelle ou collective, là-dedans ?

Evidemment le dispositif n'est pas spécifique à EDF. Sa logique officielle est d'encourager les salariés à l'épargne (ils n'y auraient pas pensé eux-mêmes ?). Plus prosaïquement, il s'agit de défiscaliser une partie des salaires, pour les salariés (qui en échange retrouvent leur salaire bloqué 5 ans...) et surtout pour les entreprises. Si on met bout à bout tous ces éléments, **il s'agit finalement de bloquer une partie du salaire pour profiter au maximum des possibilités de défiscalisation pour l'entreprise qui sont liées au dispositif.**

Evidemment encore, l'esprit n'est pas officiellement spéculatif. Pour preuve le fameux EGEPARGNE SECURITE, qui se concentre essentiellement sur les actifs monétaires. Nos collègues écureuils qui ont privilégié la sécurité et opté pour ce "produit" auront eu une désagréable surprise en 2017 et en 2018: **ils ont perdu de l'argent !** Pas grand-chose, certes, mais perdu quand même.

Là encore cette bizarrerie n'est pas spécifique à EDF. Et si vous cherchez sur le net, vous vous apercevrez qu'on vous aura bien prévenu !

<https://www.lerevenu.com/placements/epargne-salariale/pee-perco-sortez-des-fonds-monetaires>

Dans cet article on apprend pêle-mêle:

-que les FCPE monétaires sont des produits de court terme (donc EGEPARGNE SECURITE est aussi un fond spéculatif);

-que les salariés sont trop averses au risque: dit autrement, si vous perdez de l'argent c'est parce que vous avez trop peur d'en perdre...

La préconisation des experts serait donc de sortir votre épargne d'entreprise des fonds monétaires pour aller vers des fonds plus "flexibles" (c'est-à-dire plus risqués), et tant qu'à faire "les fonds flexibles qui donnent carte blanche au gérant", qui "présentent un bon compromis risque/rendement avec des niveaux de risques évalués entre 3 (plutôt prudent) et 6 (plus risqué) sur une échelle de 1 à 7."

On est donc en train d'inciter les salariés à sortir des fonds réputés peu risqués pour massivement déplacer de l'argent vers les fonds plus risqués. On voudrait créer une bulle spéculative qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Autant dire que nous appelons les collègues à la plus grande prudence: mieux vaut perdre quelques euros à coup sûr que risquer d'en perdre beaucoup.

L'autre conclusion c'est que, puisque le PEE sécurisé perd de l'argent, le bon sens encourage à rapatrier aussi vite que possible les avoirs disponibles pour les placer ailleurs (même sur un compte courant vous ne perdez pas d'argent). Ici aussi, vous aurez une petite surprise: autant la possibilité de placer des fonds est disponible directement sur le site de Natixis, autant la capacité à récupérer ses avoirs disponibles ne l'est plus ! Quant au formulaire qui permet de le faire par la poste, il ne semble plus fourni par la banque...

SUD Energie pense que les agents doivent être capables de placer leurs revenus où ils le souhaitent. **Ils ne doivent pas être forcés de participer à un système dont la finalité est de défiscaliser une partie des salaires pour gonfler les fonds spéculatifs.** A plus forte raison lorsque que ce sont ces investisseurs institutionnels (les "zinzins") qui font la

promotion du modèle tout-libéral et qui réclament le démantèlement de nos entreprises, la mise à mort du statut des IEG, etc...

Si EDF, entreprise de Service Public, veut inciter ses salariés à investir, qu'elle leur propose des fonds permettant de financer le Service Public (par exemple des investissements publics dans l'efficacité énergétique ou d'autres aspects de la transition énergétique).

Rêvons un peu, cela pourrait donner l'idée à l'Etat de créer de tels fonds, permettant de faire appel à l'épargne privée pour financer des investissements publics, garantis par l'Etat, rentables de manière sûre à long terme, donc à des taux bas. Cela lui éviterait de servir l'argument du manque de moyens publics pour livrer au privé des richesses nationales comme les concessions hydrauliques. Cela permettrait aussi de financer de manière bien plus efficace et moins coûteuse les nécessaires travaux d'isolation des logements, sans demander de contribution aux propriétaires et locataires (l'Etat se rembourserait par les économies d'énergie réalisées). ■

Arabie Saoudite

La "charte éthique" impose aujourd'hui aux agents de respecter les sanctions internationales mais ne donne aucune liste de référence des pays visés... C'est ainsi qu'il y a quelques années on a pu voir des agents du site de Clamart se faire reprocher d'avoir autorisé l'inscription d'un scientifique iranien à un colloque.

Dans le même temps on a fortement incité nos collègues à travailler avec le régime saoudien, une dictature qui n'a à rien à envier à la Russie ou l'Iran ("amputations pour vol, lapidation pour adultère, tortures et décapitations publiques, crucifixion" pour citer Rony Brauman).

Aujourd'hui, Jean-Bernard Lévy et les "grands patrons" font semblant de découvrir les pratiques du régime, l'intervention meurtrière au Yemen qui dure depuis des années déjà...

Qui peut croire à une "éthique" qui ne se manifeste que sous la contrainte légale ou la pression de l'actualité ?

Plan solaire d'EDF : enfin un pas vers la transition énergétique ou un coup de com' de plus ?

L'année qui vient de s'écouler a vu l'adoption par EDF de trois plans successifs liés à la transition énergétique : plan solaire, plan stockage et plan mobilité.

Aura-t-il donc fallu qu'un ministre de l'Energie tape du poing sur la table pour qu'enfin EDF cesse de jouer contre son camp dans la Transition Energétique ? Etait-ce une « contribution minimale » à la transition énergétique demandée à EDF en échange de garanties sur l'avenir du nucléaire ? Ou EDF a-t-elle fini par prendre conscience d'une opportunité financière ?

Si l'on peut se réjouir de ces plans, dans des secteurs à l'évidence appelés à se développer, on regrette qu'EDF, leader incontesté du secteur électrique, n'ait pas joué le rôle d'impulseur, ni même d'accompagnant de cette transition pendant des années, se contentant d'un rôle de suiveur. Mais mieux vaut tard que jamais.

On peut également regretter la faible implication de la R&D en amont de ces plans . En termes de postes également le plan solaire en particuliers n'a pas entraîné la création de postes dédiés contrairement aux

plans mobilité et stockage. Cette faible implication s'inscrit plus généralement dans un pilotage « au coup par coup », qui ne permet pas d'appréhender clairement la stratégie d'EDF à long terme, malgré la sortie récente de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, sur laquelle nous reviendrons.

Au-delà de ces trois plans, quelle stratégie d'EDF et de l'Etat sur le petit photovoltaïque de toiture, l'éolien, l'hydraulique (avec la menace toujours pesante et imminente d'une remise en cause des concessions hydrauliques), mais aussi le stockage, les réseaux ?

Nous proposons ici un éclairage sur le premier de ces plans, sorti en décembre 2017, le Plan Solaire du Groupe ayant pour objectif de développer et construire 30 GW de solaire photovoltaïque en France entre 2020 et 2035, via sa filiale EDF Renouvelables. Soit quatre fois les capacités actuelles de production d'énergie solaire en France.

Ce plan, étonnamment peu commenté en interne, marque-t-il un revirement d'EDF, un réel engagement – enfin – du principal producteur français d'électricité dans cette filière d'avenir Ou s'agit-il d'un coup de com' sans lendemain ?

Ce qui est sûr, c'est que si EDF se tient à ce Plan, cela marquerait une véritable rupture avec la situation actuelle.

Une absence injustifiable des nouvelles énergies

Aujourd'hui, EDF se présente à longueur de communication comme le chantre des énergies renouvelables, y consacrant 90% du temps de sa dernière pub contre 10% pour le nucléaire. Mais la réalité est inverse : le nucléaire et le thermique représentent 85 à 90% de la production d'EDF contre 10% de renouvelable, presque exclusivement hydraulique. Les nouvelles énergies, éolien + solaire, représentent moins de 0,5% de sa production.

Même en raisonnant en parts de marché, EDF brille par sa quasi absence des nouvelles énergies en France : ainsi, notre entreprise détient 100% du parc nucléaire, mais seulement 6,5% du parc éolien et 3% du parc solaire français. Et encore, EDF ne détient même pas ce parc renouvelable en direct, mais via sa filiale EDF EN.

Cela n'empêche pas EDF de se targuer d'être leader dans les énergies nouvelles, oubliant de préciser qu'il produit essentiellement à l'international. Ainsi, 80% de son parc solaire se trouve hors de nos frontières, et 90% de son parc éolien. Les marchés hors d'Europe sont, paraît-il, plus juteux ! Quant à la responsabilité d'EDF dans l'accompagnement de la transition énergétique en France, cela semblait être le cadet de ses soucis.

Pourtant, n'en déplaise à nos dirigeants, EDF n'est pas une entreprise comme les autres : elle détient encore 90% des moyens de production français, et est possédée à 84% par l'Etat : la transition énergétique ne pourra pas se faire sans elle.

C'est pourquoi il était jusqu'à présent incompréhensible de voir l'Etat laisser EDF vivre sa vie en totale contradiction avec les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique : la réduction de 75 à 50% du nucléaire d'ici 2025 annoncée par la loi restait lettre morte, alors que Jean-Bernard Levy envisageait publiquement la construction de 30 à 40 EPR pour remplacer les centrales existantes avec un objectif affiché de maintien de la capacité nucléaire installée, et qu'aucun focus n'était fait sur les nouvelles Energies en France dans CAP 2030 (plan stratégique). De plus,

EDF se gardait bien de proposer le moindre scénario à moyen terme, rendant totalement illusoire toute transition énergétique organisée.

Non seulement EDF s'opposait à la Loi, mais il s'enlisait dans une stratégie du Tout-Nucléaire hautement risquée, avec un EPR de Flamanville qui ne parvient pas à voir le jour, un EPR anglais tellement controversé qu'il a conduit à la démission le directeur financier.

Un contexte favorable aux énergies renouvelables

Face à ces risques nucléaires, le contexte semble de plus en plus porteur :

- Les prix du solaire et de l'éolien s'effondrent alors que ceux du nucléaire croissent : d'après une récente étude de l'Agence internationale des énergies renouvelables (Irena), « D'ici 2020, toutes les technologies de production d'électricité à partir des énergies renouvelables actuellement commercialisées devraient se situer dans la fourchette de coûts des centrales fossiles. En outre, la plupart des technologies renouvelables devraient être dans le bas de la fourchette des énergies fossiles, voire en dessous de celle-ci. » Ceci vaut également pour la France, comme le montrent des appels d'offre récents.
- La croissance des énergies renouvelables est constatée partout dans le monde et paraît aujourd'hui inéluctable.
- En France, la loi sur la Transition Énergétique fixe un objectif clair de croissance de la part des énergies renouvelables dans le mix.

Pourtant, une filière à la dérive en France

Pourtant, la situation des ENR est loin d'être rose et prouve l'échec du marché à soutenir ces filières. La forte progression des énergies renouvelables depuis le début des années 2000, due à la mise en place de tarifs de rachats très attractifs, a conduit, selon la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), à « une rentabilité excessive ». L'effet d'aubaine pour les producteurs a été de courte durée puisque l'Etat, après avoir sur-subsidé la filière, a mis un coup d'arrêt à

ces subventions, entraînant des faillites en série et la destruction de 14 000 emplois entre 2010 et 2012.

Aujourd'hui, le secteur du solaire, extrêmement éclaté (les 10 plus grosses entreprises ne représentent que 25% du marché), et pourtant a priori très porteur, est « au bord de la faillite », d'après Jean-Bernard Lévy.

La quasi-intégralité des panneaux sont importés d'Asie, la France ayant jusqu'à présent échoué à mettre en place une filière de production sur l'ensemble de la chaîne.

Un plan solaire ambitieux à première vue

Dans ce contexte, le plan solaire d'EDF est bienvenu et ne doit pas être minimisé : il ferait passer le parc solaire d'EDF de 0,2 GW à 30 GW. Certes, cet objectif reste inférieur aux 42 GW actuels de l'Allemagne, mais il est tout de même très conséquent, notamment au regard du potentiel, certes discutable, évalué par l'Ademe (Agence de l'Environnement et du Développement de l'Energie) à 48 GW pour le solaire au sol.

Ce plan est d'autant plus bienvenu qu'il devrait s'accompagner d'un développement de l'entreprise française PhotoWatt, détenue à 100% par EDF ENR, qui produit majoritairement des plaquettes de silicium en France et qui devait voir multiplier sa production par 10, passant de 50 à 500 MW par an. Toutefois cette augmentation reste incertaine avec la chute des prix des modules chinois qui s'est poursuivie en 2018. et l'avenir de Photowatt est encore incertain même si le made in France et le bas carbone restent des points forts de la société.

Un premier pas, mais qui ne suffit pas à faire une stratégie

Dans tous les cas, ce Plan Solaire soulève des questions :

- Quelles sont les garanties pour que ce Plan ne se réduise pas à un effet d'annonce ?
Puisqu'il va s'agir de fermes au sol et de grandes toitures, comment garantir que les appels d'offre permettront à EDF d'atteindre la capacité annoncée ? Et quel sera le rôle exact d'EDF dans le montage ? Sera-t-il vraiment détenteur de ces capacités, via sa

filiale EDF Renouvelables, ou simple acteur parmi une multitude de co-financeurs ?

- Quelle Recherche et Développement sur ce secteur appelé à un fort développement, alors que celle-ci reste pour l'instant marginale ?

En particulier, quel sera le soutien réel de la R&D d'EDF à travers l'IPVF, dont l'inauguration vient d'avoir lieu mais qui doit pouvoir voler de ses propres ailes dès 2019 (fin des subventions de lancement de l'institut) et les départements avals aujourd'hui impliqués dans la thématique et impactés également par les contraintes de budgets et d'effectifs ?

Le risque d'une disparition du statut

De manière inacceptable et sans aucune justification, les salariés travaillant pour les nouvelles énergies à EDF sont regroupés dans une filière, EDF Renouvelables, qui ne bénéficie pas du statut des Industries Electriques et Gazières. Ils dépendent de la convention Syntec, beaucoup moins avantageuse : d'après les retours d'expérience des collègues qui y travaillent, les salaires sont plus de 30% inférieurs à ceux d'EDF, et il n'y a, bien sûr, aucune garantie d'emploi.

Nous avons toujours dénoncé ce problème. Il devient d'autant plus crucial que ce secteur est appelé à se développer. D'ailleurs, cette filiale capte progressivement une partie de la petite hydraulique d'EDF.

On ne peut accepter que d'un côté, les salariés travaillant pour des filières historiques, appelées à se réduire, bénéficient du statut des IEG, et de l'autre, ceux travaillant pour les nouvelles énergies, appelées à se développer, n'en bénéficient pas. Cela reviendrait pour EDF à saisir l'alibi de la transition écologique pour mener une transition sociale. Ce double statut, bien sûr, rendra d'autant plus difficiles les reconversions : comment faire adhérer les salariés à la transition écologique si cela revient, pour eux, à une forte dégradation des conditions de travail et de rémunération ?

Cette difficulté risque d'être encore aggravée si les rumeurs d'éclatement d'EDF en deux, voire trois entreprises distinctes, avec d'un côté le nucléaire et de

l'autre les nouvelles énergies et le réseau, venaient à être confirmées. De même, la multiplication des start-ups issues des travaux de la R&D, comme récemment pour le stockage Zinc-Air, contribue à accroître le nombre de salariés exclus du statut des IEG bien que travaillant dans ce secteur.

La nécessité de reposer la question de l'organisation du secteur de l'électricité

Au-delà du statut des salariés, la question de l'organisation du secteur de l'électricité et de la propriété des moyens de production doit être reposée.

Il apparaît évident que l'énergie, et l'électricité en particulier, n'est pas une marchandise comme une autre : c'est un bien de première nécessité, au cœur des problématiques environnementales. Les choix doivent être guidés par la minimisation de l'impact écologique et des risques, non par la recherche de gains financiers à court terme. Cela nécessite une stratégie à long terme, des prix réglementés, des implantations décidées collectivement.

Les différentes filières, et au sein de chaque filière les unités de production, ne peuvent être mises en concurrence les unes par rapport aux autres : elles doivent être complémentaires, donc gérées de manière coordonnée. Rien à voir, donc, avec un fonctionnement de marché. Les expériences de partenariat public privé pour des secteurs non concurrentiels, comme les autoroutes ou la gestion de l'eau, se sont avérées être des échecs, se révélant plus coûteux pour les usagers qu'une gestion publique.

De plus, les capacités sont limitées : c'est vrai pour l'hydraulique, mais également pour les filières solaires et éoliennes. Ces capacités doivent être gérées de manière optimale pour la collectivité et non accaparées par quelques intérêts privés.

Pour nous, ce secteur relève du Service Public, il ne peut être contrôlé par le marché ni par des sociétés privées à but lucratif. Il est temps de remettre cette question sur la table. ■

Mur du çon

Franchi à la vitesse d'un neutron rapide par Didier Witkowski, Directeur des Etudes du Groupe EDF, et flashé par de nombreux.ses collègues, dans le n°329 de Vivre EDF l'Hebdo :

"Pour faire simple, le nucléaire a plus de mal à démontrer son intérêt aux femmes, aux catégories populaires et aux moins de 65 ans. Mais il demeure soutenu par les catégories supérieures. "

Ne reste plus donc qu'à retirer le droit de vote aux trop nombreux.ses inférieur.es !

Dans le même article:

"...compte tenu des marges d'erreur 53% contre 47% est la même chose que 47% contre 53%"

Sans compter que la marge d'erreur c'est toujours les catégories inférieures...

Source : Vivre EDF l'hebdo n° 329

<https://www.myelectricnetwork.fr/documents/77591/0/Vivre+EDF+l%27Hebdo+329/594e530d-7962-406e-a10f-f696316f7401?version=1.0>

Mobilité Electrique ++ Navettes --

Quand Jean-Bernard Lévy le décide, les fonds se débloquent miraculeusement ! C'est ainsi que pas moins de six projets sont en train de se monter sur la mobilité électrique. Tant mieux pour la R&D...

Mais ce soudain engouement pour la mobilité de demain n'a pas sauvé nos collègues utilisateurs des navettes « village » supprimées à Chatou et aux Renardières, qui devront aller rejoindre les Gilets Jaunes en janvier ! Leurs propositions alternatives n'ont même pas été étudiées par la Direction, que l'idée d'une navette électrique (au hasard) n'a bien sûr jamais effleurée...

Allez, Jean-Bernard, un petit effort pour la nouvelle année ?

CE

Anne DEBREGES
Daniela GARCIA
Sylvaine NUGIER
Jérôme WIRTH

Délégués du Personnel

Kavoos BOJNOURDI
Lou CHESNE
Jérôme COLLET
Daniela GARCIA
Catherine GRANDCLEMENT

Commissions du CE

Diversité et Handicap

Jérôme COLLET
Anne DEBREGES

Economique et politique de recherche

Catherine GRANDCLEMENT
Jérôme WIRTH

Egalité professionnelle

Bruno CHARBONNIER
Sylvaine NUGIER

Emploi et formation

Yasmina QUATRIN
Sylvaine NUGIER

CHSCT

Chatou
Yasmina QUATRIN
Sylvaine NUGIER (RS)

Renardières

Julien DUPUIS
Prabodh POUROUCHOTTAMIN (RS)

Saclay

Daniela GARCIA
Gilles GIRARD

CSP Exécution Maîtrise

Gilles GIRARD

Information et aide au logement

Lou CHESNE

Moyens et marchés

Anne DEBREGES

Santé et organisation du travail

Daniela GARCIA
Olivier MOREAU

Sous-traitance et partenariat

Bruno CHARBONNIER
Anne DEBREGES

Transports

Magali PIERRE
Jérôme WIRTH